

DECRET N° 2006-311 DU 10 JUILLET 2006

Chargeant Monsieur Albert S.HOUNGBO, Ministre délégué, chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, du dimanche 02 juillet 2006 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU Le Décret n° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement ;

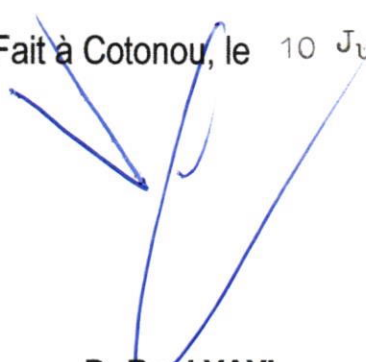
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre délégué, chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, pour compter du dimanche 02 juillet 2006 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 10 Juillet 2006


Dr Beni YAYI